

Lausanne, le 2 août 2018

Rapport final de la construction d'une maison de coopération au Bénin, Hôpital départemental du Zou et Collines (abomey)

Un partenariat de la **Fondation Terre des hommes (Tdh)** – des services de **Chirurgie/anesthésie Pédiatrique** du CHUV (CHP/CHUV) du Centre Hospitalier du Département du ZOU et Collines (CHD/ZC) au **Bénin - Fondation "chirurgie pour l'enfance africaine" (FCEA)**

PROJET

Il s'est agi de construire un logement de coopération de 8 chambres avec séjour et salles-de-bains afin d'intensifier la collaboration entre trois partenaires au Bénin, le service de CHP du CHUV, le service de pédiatrie du département du CHD/ZC et Tdh.

Cette construction s'est faite sous supervision de la déléguée de Tdh, Madame Patricia Pierre, et a fait l'objet d'un contrat préalable (annexe 1).

RESUME et HISTORIQUE

Le service de pédiatrie du département du CHD/ZC bénéficie de deux missions chirurgicales chaque année qui permettent de consulter et d'opérer des dizaines d'enfants de la sous-région (Bénin, Togo, Burkina Faso, Niger).

La mission chirurgicale des Service de CHP/CHUV s'effectue à Abomey, au Bénin, depuis 1998. Elle a permis d'opérer des centaines d'enfants présentant diverses pathologies malformatives et de consulter plus de 1500 enfants togolais et béninois principalement. Aussi, depuis 1995, des milliers d'enfants ont bénéficié de soins spécialisés en Europe.

Le problème de pérennisation de ces transferts d'enfants se pose aujourd'hui en termes de coûts de prise en charge, de disponibilité de places dans les hôpitaux des pays d'Europe où les projets "soins spécialisés" sont fonctionnels, et de familles d'accueil pour les nourrissons.

Dans les recherches de solutions à ces problèmes, les partenaires ont montré leur disponibilité à contribuer non seulement à la formation sur place et en Suisse du personnel, mais également à la mise en place des infrastructures, d'équipement médical et hospitalier adéquats.

En 2003, un Accord de Partenariat Tdh, CHP/CHUV, CHD/ZC est signé dans ce cadre, pour la gestion des missions chirurgicales et la collaboration entre les trois partenaires. En 2011, un nouvel accord de partenariat impliquant la Clinique Universitaire Pédiatrique du CNHU-HKM de Cotonou est signé permettant la mise à disposition du personnel médical et paramédical compétent en chirurgie et anesthésie.



Le service de pédiatrie du département du Zou et Collines (CHD/ZC)

Lors des différentes missions humanitaires au Bénin et Togo, il a été proposé par le service de CHP/CHUV à la FCEA de financer la construction **d'un logement dans l'enceinte** du CHD/ZC en vue d'améliorer voire d'intensifier la collaboration entre les services de CHP du CHUV et le service de la Clinique Universitaire Pédiatrique du CNHU-HKM de Cotonou et du chirurgien pédiatre affecté au CHD/ZC.

Ce projet est soutenu par la Fondation Tdh et par le CHD/ZC via son directeur qui a exprimé ce soutien par une demande de financement de la construction en date du 15.03.2016.

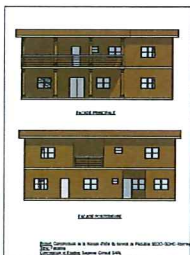
Depuis de nombreuses années, le service de chirurgie pédiatrique CHP/CHUV exprimait sa volonté de doter le service de pédiatrie du département du CHD/ZC d'un plateau technique adéquat sous forme d'un bloc opératoire équipé pour la chirurgie pédiatrique, lui permettant ainsi le développement de sa capacité de prise en charge des enfants béninois et de la sous-région. Le service CHP/CHUV a établi des plans et organisé le financement privé. Le Conseil des Ministres Béninois, en sa séance du mercredi 07 décembre 2011, a autorisé une participation au financement de la construction du bloc opératoire de chirurgie pédiatrique au CHD/ZC et garanti la pérennisation du matériel et du personnel nécessaire pour son bon fonctionnement.

Depuis janvier 2015, le bloc chirurgical pédiatrique au CHD/ZC est fonctionnel. Deux missions chirurgicales venues de Suisse et deux consultations se sont succédées. Depuis mars 2015 et un chirurgien a été affecté de façon permanente à l'unité de chirurgie pédiatrique du CHD-Zou-Collines depuis novembre 2015.



Bloc opératoire financé par le Bénin et la FCEA

Un logement de coopération de 8 chambres avec séjour et salles-de-bains afin d'intensifier la collaboration entre trois partenaires au Bénin a été alors planifié afin d'amener toutes les équipes à travailler ensemble au même endroit.



Plan du projet, façade antérieure



FINANCEMENT

Sur demande N°0108/2016/CHD-Zou/DIR/SAAE en date du 15 mars 2016, la Délégation de Tdh Bénin-Nigéria a été sollicitée pour contrôler la construction et l'équipement du logement dans l'enceinte du CHD du Zou-Collines à Abomey. La FCEA, à l'origine du projet, a pris en charge l'intégralité des investissements liés aux infrastructures fixes et à l'immobilier, sur la base des plans de détail agréés d'entente entre les Parties, estimés à CHF 120.000, équivalent 72.000.000 FCFA.

Le logement à bâtir est un immeuble R+1 composé de 10 pièces dont un séjour, 8 chambres, 8 salles d'eau, une cuisine et deux terrasses sur deux niveaux au total.

Le projet a été réalisé sur un site d'une superficie de 250 m² au sol identifié dans l'enceinte du CHD/ZC à Abomey.

Le coût total prévisionnel du projet de construction et d'équipement du logement est de **Cinquante Huit Millions Huit Cent Soixante Quatorze Mille Quatre Cent Vingt Trois (58 874 423) Francs CFA soit environ 110.000 CHF.**

Nous avons transféré en 2016 le montant de CHF 40'000.- pour le début de la construction puis après réunion de notre conseil de Fondation en 2017, nous avons à nouveau transféré CHF 40'000.- pour poursuivre les travaux. Il est toujours à noter que la réalisation totale des travaux était de CHF 110'000.-. La poursuite des travaux a été faite positivement et nous nous sommes rendus sur place en novembre 2017 pour faire le point et s'assurer de la bonne finalisation des projets.

CALENDRIER PROJET

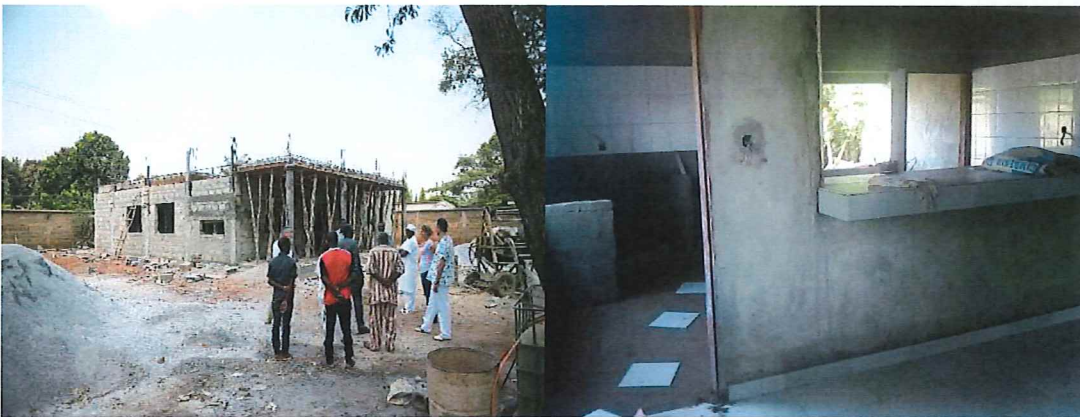
Début des travaux : décembre 2016

Début de la construction des murs, janvier 2017

Fin de la construction des murs, janvier 2018



Début de travaux



Visite de chantier en janvier 2017



Maison extérieure finie en janvier 2018

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A EXECUTER

Une séance de rendez-vous avec les artisans pour les travaux d'aménagement de la maison d'hôtes de Sedo Goho a été organisée le 07 mai 2018.

Etaients présents :

- Une représentante du service de pédiatrie en l'absence du Dr Bossou
- L'entrepreneur SCACU
- Le bureau de suivi des travaux
- Un cuisiniste représentant de la société cuisine- LIV
- Les artisans pour la confection des rideaux et supports
- Le jardinier de Sedo-Goho
- La déléguée Golfe de Guinée et le RAF bureau Bénin

Visite des artisans menuisiers

- Le centre de formation professionnelle des artisans d'Abomey
- La SOCAAF-ameublement fabricant de meubles

Travaux à réaliser par la suite

- Réaménagement de la cuisine pour installation d'un ameublement de cuisine comprenant des placards, plaque de cuisson intégrée avec hotte d'évacuation des fumées de cuisson, réfrigérateur/congélateur, rampe d'éclairage sur plan de travail, supports d'ustensiles de cuisine, revêtement de plan de travail en granit.

-
Selon le cuisiniste, la construction existante du plan de travail n'est exploitable en l'état pour rajouter des éléments de cuisine avec plaque de cuisson, hottes d'évacuation des fumées et réfrigérateur (pas de mur libre pour poser ces éléments, paillasse trop haute, mauvaise utilisation de l'espace). Il conviendrait de procéder à l'enlèvement de la construction existante pour y aménager un espace cuisine plus moderne avec éléments encastrés.

La fenêtre de droite sur la photo doit être rebouchée.

Un devis de cuisine est attendu pour le vendredi 11/07/2018.

Le cuisiniste affirme pouvoir rendre les travaux d'installation de la cuisine en trois mois à compter du jour de la commande. La confection se fait en Europe et sur mesure.



Cuisine de la maison

Pour le salon, un rajout de 4 prises électriques est prévu de façon à pouvoir installer matériel audio-visuel et lampes de salon.

Extérieur :

Dans le cadre des travaux couverts par le contrat de construction, l'entrepreneur est chargé de réduire les gravas grossiers post-chantier en taille gravier et procéder au nivellement du terrain autour de la maison, tout comme à l'enlèvement de la dalle de béton construite pour les travaux.

Ayant visité le site après les premières pluies, on remarque que le terrain est inondable, des flaques devant se former et rester plusieurs jours avant résorption, aussi, nous avons convenu de garder les pentes (faibles) existantes actuelles pour permettre un ruissellement des eaux de pluie hors partie du terrain aménageable en jardin, laissant un accès non inondable sur tout le pourtour de la maison. Il est proposé de mettre du gravier sur l'espace à l'arrière de la cuisine et de prévoir deux chemins d'accès d'un mètre de large, un en façade allant vers la porte d'entrée et un latéralement vers l'espace identifié comme parking.

Les gravas réduits seront étalés sur l'ensemble du terrain aménageable en jardin pour constituer un drainage naturel et/ou une aération du sol actuellement latéritique et compact. Un apport de sable + terre + fumier est envisagé, ainsi que le repiquage d'herbes pour créer une pelouse. La délimitation du jardin est faite naturellement avec les rangées d'arbres existantes.

Vendredi 11/05 : obtention du devis du jardinier de Sedo-Goho

Meubles :

L'entreprise SOCAAF ameublement et le centre de formation professionnel des artisans sont concernés.

Nous allons recevoir du CFPA un dossier sur des exemples de leurs réalisations, qui restent dans un style rustique et ancien.

Néanmoins, comme ils sont capables tous deux de reproduire des meubles sur l'exemple trouvé dans un magasin de meubles européen, je propose de chercher sur le net des exemples de ce que nous voulons avec dimensions et qualité de bois local souhaité. Nous pourrions ainsi comparer les deux devis.

Liste de meubles :

- Salle à manger
Table ovale, 10 chaises
Un buffet étagère simple

- Salon
Canapé 3 places x 2 + 3 fauteuils + table basse
Meuble support télé

- Chambres
Lits 2 places x 8
Tables de chevets x 8
Table simple bureau de chambre + chaise X8

Rideaux et supports

Deux artisans ont été contacté (dont celui du CHD), ils nous transmettent les devis pour les supports de rideaux et confection des rideaux pour toutes les fenêtres. Les portes en bois n'ont pas besoin de rideaux.



Peintures intérieures

Devis demandé à part à l'entrepreneur pour refaire les murs (hors boiseries, plaintes et portes) en blanc.

Les raccordements au groupe électrogène du bloc et raccordement du château d'eau se verront ultérieurement.

Bossou a fait déposer un container bleu sur le terrain à côté de la maison, j'ai demandé à ce qu'il soit entreposé ailleurs.

Résumé des travaux à faire avec devis provisoire :



FONDATION
CHIRURGIE
POUR L'ENFANCE
AFRICAINNE

TABLEAUX DES BESOINS EN EQUIPEMENT DE LA MAISON D'HOTES AU CHD-ZOU A ABOMEY

N°	RUBRIQUE	DESIGNATION			OBSERVATIONS
		Proposition devis	Prix Unitaire	Montant	
I	Rideaux fenêtres seulement, tringles à rideaux, couvertures de lits même motif	tringles rideaux- Devis FINISS - ALU - pour 10 fenêtres	108'000	108'000	Main d'œuvre et supports rideaux seuls.
		rideaux doublés + tringles-Devis Ets GOUTAS - pour 14 fenêtres	693'000	544'500	rideaux doublés avec tissus transparent - taille des rideaux L 2,25m x l 3m _ Montant total du devis revu pour 11 fenêtres
		avec artisans à Cotonou - 11 paires de rideaux non doublés + couverture de lit assortie	45'000	495'000	achat des tissus au marché- confection des rideaux et couverture de lit par les couturiers artisans _ prévoir le cout des tringles à
II	Jardin	Repiquage de gazon - Devis Ets CERVEAU (jardinier de Sedo-Goho)	3'963'530	3'963'530	Coût excessif du gazon pour la pelouse.
		75 sacs semis pour gazon	2'000	150'000	YAYA (jardinier Tdh Cotonou) en contribution. Inf. marché à Cotonou : 2000F CFA le sac avec prévision de 50 à 75 sacs pour 500mètres carrés, avec la difficulté que les semis prennent mal du fait du climat et des parasites du sol qui abiment les graines, c'est pourquoi la plupart du temps un repiquage de jeunes pousses de gazon est préféré.
		Acaht de terre, sable, terreau pour préparation du sol du jardin	650'000	650'000	selon devis jardinier Sedo-Goho
		Installation robinet d'extérieur pour arrosage jardin	75'000	75'000	selon devis jardinier Sedo-Goho
		gravier pour allée	350'000	350'000	prévu pour deux allées, une latérale amenant du parking à la terrasse, une frontale, sur a longueur du jardin menant à la porte
		main d'œuvre jardinier mise en place du sol et semis (une semaine)	65'000	65'000	selon devis jardinier Sedo-Goho
III	Menuiserie bois			1'280'000	
Chambres	8 lits de 2 places (160 x 200) avec porte moustiquaire + 8 tables de chevet	120'000	960'000	Le lit est livré sans matelas. / achat séparé	
	8 tables/bureau	25'000	200'000	Estimation selon le marché	
	8 chaises simples	15'000	120'000	Estimation selon le marché	
Séjour	Meubles salon complet	350'000	350'000	NB : Livraison sans les coussins (sièges et dos) Un salon complet est composé de 4 fauteuils d'1e place, 1 canapé de 3 places, 1 table. En option le nombre de fauteuils peut être augmenté.	
	Travaux du matelassier en vue de confectionner les coussins (sièges et dos)	300'000	300'000	le prix comprend : Achat de mousse, tissu pour fauteuil et main d'œuvre .	
Salle à manger	Table centrale pouvant prendre 8 à 12 chaises autour	300'000	300'000	Table seule. Elle est souvent livrée démontable.	
	12 chaises pour salle à manger	20'000	240'000	Chaise livrée avec siège et dos bourrés	
IV	Literie	Offre Ets PEB Cotonou_8 matelas _ semi-dur, épaisseur 20cm, 2 places	123'000	984'000	Commande à faire à l'usine sur place à Cotonou, les matelas sont en mousse et de qualité moyenne, avec une durée de vie courte car facilement déformable
		Offre EREVAN Cotonou - 8 matelas oxford importés _160x200	275'000	2'200'000	matelas importé de qualité CEE
		16 draps de lit (2 pièces par chambre) Les oreillers et taies.			en attente de devis en attente de devis
V	Cuisine	Ensemble cuisine importée sur mesure_offre LIV cuisine_option 1	7'061'000	7'061'000	proposition sans revêtement des plans de travail
		Ensemble cuisine importée sur mesure LIV cuisine_option 2	8'483'000	8'483'000	proposition sans revêtement des plans de travail
		Revêtement du plan de travail en granite local	850'000	850'000	fourniture d'un plan de travail en granite local à apposer après installation de la cuisine
		Ensemble cuisine _Ets La Roche Cotonou			Entreprise qui propose des éléments de cuisine (récemment trouvé sur Cotonou) - il faudrait proposer une mission sur Abomey d'un de leur technicien pour établissement en attente de devis
		Ustensiles de cuisine Ensemble pour le couvert (fourchettes, assiettes, couteaux de table, tasses, différentes sortes de cuillères, verre à boire, etc.)			en attente de devis
V	Travaux complémentaires : SCACU				
		Devis de SCACU pour travaux de préparation à l'installation de la cuisine (démolition éléments			Attendre le choix du modèle de cuisine fait par le bailleur pour indiquer les boisons de reconfiguration de l'espace réservé à la

CONCLUSIONS

Grâce au soutien financier très important de la Fondation Eagle, nous avons pu réaliser rapidement la construction de la maison de coopération à Abomey.

Nous avons réalisé notre but, à savoir la construction du logement à bâtir est un immeuble R+1 composé de 10 pièces dont un séjour, 8 chambres, 8 salles d'eau, une cuisine et deux terrasses sur deux niveaux au total. Le projet sera réalisé sur un site d'une superficie de 250 m² au sol identifié dans l'enceinte du CHD/Zou-Collines à Abomey.

Mme Patricia Pierre, déléguée de Tdh, a contrôlé les travaux et a libéré l'argent au en fonction des besoins.

La maison est donc finie et il reste à concevoir la réalisation de l'aménagement intérieur notamment des sanitaires et de la cuisine.

Au niveau financier, nous avons transféré en 2016 le montant de CHF 40'000.- pour le début de la construction puis après réunion de notre conseil de Fondation, nous avons à nouveau transféré CHF 40'000.- pour poursuivre les travaux.

La réalisation totale des travaux a été de CHF 110'000.-.

REMERCIEMENTS

Remerciements à tous les partenaires du projet pour le travail commun et coordonnée et au grand donateur, **la Fondation Eagle**.

PD Dr Anthony de Buys Roessingh
Médecin adjoint, CHUV
Président de la FCEA





ANNEXES

1. *Accord de partenariat*
2. *Devis des travaux*
3. *PV séance réunion*
4. *Reçu bancaires des travaux*
5. *Reçu bancaires des travaux*

**FONDATION CHIRURGIE
POUR L'ENFANCE
AFRICAINNE (CEA)
LAUSANNE, SUISSE**

**TERRE DES HOMMES
Délégation Bénin-Nigéria
BENIN**

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL
ZOU-COLLINES, BENIN**

ACCORD DE PARTENARIAT

ENTRE

Le Centre Hospitalier Départemental/Zou-Collines à Abomey,
représenté par son Directeur, Monsieur Thomas Z. DJEKPE,
ci-après dénommé le « CHD/ZC »

ET

La Fondation Chirurgie pour l'Enfance Africaine,
Grand Chêne 8, 1003 Lausanne
représentée par Dr Anthony de Buys Roessingh,
ci-après dénommée la « FCEA »

ET

Terre des hommes - Aide à l'Enfance dans le monde - Fondation,
représentée par sa Cheffe de Délégation Bénin-Nigéria, Madame Patricia Elisabeth PIERRE,
ci-après dénommée « Tdh »

ci-après également désignés collectivement comme « Parties »

CONCERNANT

La construction d'un bâtiment à utilisation d'hébergement
pour les missions chirurgicales et les activités d'échanges et de formations
Au CHD du Zou-Collines à Abomey

Cotonou le

PREAMBULE

Dans le cadre du renforcement du partenariat secteur public et secteur privé, Tdh - Aide à l'Enfance dans le monde - Fondation, au Bénin a assuré la construction du service pédiatrique Sèdo-Goho dans l'enceinte du CHD/ZC dès 1995. Cette structure pédiatrique a été transférée à l'Etat en juillet 2000, par un accord de gestion et de propriété avec le Ministère de la Santé du gouvernement béninois à travers le CHD/ZC.

Le Service de Pédiatrie du CHD/ZC, a pour mission d'assurer des soins hospitaliers et des soins spécialisés selon les cas (Transfert d'enfants malades, Missions chirurgicales sur place), de réaliser des activités promotionnelles de santé au profit des enfants sains ou porteurs de pathologies chroniques, de faire des recherches opérationnelles.

Dans le domaine de l'amélioration de la prise en charge des cas, des efforts sont faits pour garantir l'accès aux plus démunis.

Le projet « Soins Spécialisés » de la Fondation Tdh, assure un soutien historique à la prise en charge locale ou en transfert des enfants nécessitant l'intervention de soins spécialisés. Tdh assure en amont et en aval des interventions tout le suivi et l'accompagnement des enfants et leur famille, l'organisation logistique des missions chirurgicales, le suivi du bon déroulement d'actions spécifiques comme les constructions visant à développer et améliorer le traitement des enfants sur place ainsi que de favoriser le transfert des compétences localement.

Le service de Pédiatrie du CHD/ZC bénéficie de deux missions chirurgicales chaque année qui permettent de consulter et d'opérer des dizaines d'enfants de la sous-région (Bénin, Togo, Burkina Faso, Niger).

La mission chirurgicale du Service de Chirurgie Pédiatrique (CHP) du Centre Hospitalier et Universitaire Vaudois-Lausanne en Suisse (CHUV) s'effectue à Abomey, au Bénin, depuis 1998. Elle a permis d'opérer des centaines d'enfants présentant diverses pathologies malformatives et de consulter plus de 1500 enfants togolais et béninois principalement. Aussi, depuis 1995, des milliers d'enfants ont bénéficié de soins spécialisés en Europe.

Le problème de pérennisation de ces transferts d'enfants se pose aujourd'hui en termes de coûts de prise en charge, de disponibilité de places dans les hôpitaux des pays d'Europe où les projets "soins spécialisés" sont fonctionnels, et de familles d'accueil pour les nourrissons.

Dans les recherches de solutions à ces problèmes, les partenaires ont montré leur disponibilité à contribuer non seulement à la formation sur place et en Suisse du personnel, mais également à la mise en place des infrastructures, d'équipement médical et hospitalier adéquats.

En 2003, un Accord de Partenariat Tdh, CHUV, CHD/ZC est signé dans ce cadre, pour la gestion des missions chirurgicales et la collaboration entre les trois partenaires. En 2011, un nouvel accord de partenariat impliquant la Clinique Universitaire Pédiatrique du CNHU-HKM de Cotonou est signé permettant la mise à disposition du personnel médical et paramédical compétent en chirurgie et anesthésie.

Depuis de nombreuses années, le service CHP du CHUV exprimait sa volonté de doter le service de pédiatrie CHD/ZC d'un plateau technique adéquat sous forme d'un bloc opératoire équipé pour la chirurgie pédiatrique, lui permettant ainsi le développement de sa capacité de prise en charge des enfants béninois et de la sous-région. Le service CHP du CHUV a établi des plans et organisé le financement privé. Le Conseil des Ministres Béninois, en sa séance du mercredi 07 décembre 2011, a

autorisé une participation au financement de la construction du bloc opératoire de chirurgie pédiatrique au CHD/ZC et garanti la pérennisation du matériel et du personnel nécessaires pour son bon fonctionnement.

Depuis janvier 2015, le bloc chirurgical pédiatrique au CHD/ZC est fonctionnel. Deux missions chirurgicales venues de Suisse et deux consultations se sont succédées. Pour assurer un fonctionnement régulier du bloc opératoire de chirurgie pédiatrique, une mission chirurgicale du CNHU-HKM de Cotonou assure les opérations à raison d'une semaine par mois, depuis mars 2015 et un chirurgien a été affecté de façon permanente à l'unité de chirurgie pédiatrique du CHD-Zou-Collines depuis novembre 2015.

Lors des différentes missions, il a été proposé par le service de CHP du CHUV à la FCEA de financer la construction d'un logement dans l'enceinte du CHD/Zou-Collines en vue d'améliorer voire d'intensifier la collaboration entre les services de CHP du CHUV et le service de la Clinique Universitaire Pédiatrique du CNHU-HKM de Cotonou et du chirurgien pédiatre affecté au CHD/ZC. Ce projet est soutenu par la Fondation Tdh et par le CHD/Zou-Collines via son directeur qui a exprimé ce soutien par une demande de financement de la construction en date du 15.03.2016.

En vue de poursuivre leur partenariat global,
les parties au présent accord conviennent de ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DE L'ACCORD

Le présent accord a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les parties pour la construction d'un bâtiment à utilisation d'hébergement et son équipement, pour les missions chirurgicales et les activités d'échanges et de formations au CHD du Zou-Collines à Abomey

Le financement des travaux de construction et d'équipement du logement sur site du CHD/ZC représente une étape supplémentaire de la collaboration instaurée.

Sur demande N°0108/2016/CHD-Zou/DIR/SAAE en date du 15 mars 2016, la Délégation de Tdh Bénin-Nigéria a été sollicitée pour contrôler la construction et l'équipement du logement dans l'enceinte du CHD du Zou-Collines à Abomey. La FCEA, à l'origine du projet, prendra en charge l'intégralité des investissements liés aux infrastructures fixes et à l'immobilier, sur la base des plans de détail agréés d'entente entre les Parties, estimés à CHF 120.000, équivalent 72.000.000 FCFA.

Le CHD du Zou-Collines prendra en charge l'intégralité des investissements liés à l'aménagement intérieur du centre, comprenant notamment le mobilier et le matériel d'exploitation, sur la base de plans de détail agréés d'entente entre les Parties.

A travers sa signature, chacune des parties s'engage à exécuter les clauses du présent accord dans le respect de la politique de sauvegarde des enfants et de lutte anti-fraude et corruption propre à Tdh. Ces deux politiques font partie intégrante de l'accord.

Dans le cadre de l'exécution du présent accord, les parties s'engagent respectivement en qualité de :

FCEA : Principal Bailleur de fonds pour la mise en œuvre du projet de construction.

CHD/ZC : Demandeur et bénéficiaire final de l'édifice à construire.

Tdh : Délégation Bénin-Nigéria, représentant local du principal bailleur de fonds, chargée de faciliter la collaboration entre les parties, de mettre en œuvre le projet objet du présent accord et de contrôler les travaux dans une réalisation raisonnable d'une année.

ARTICLE 2 : SITE ET COUT ESTIMATIF DU PROJET

1. Description/présentation de projet de logement :

Le logement à bâtir est un immeuble R+1 composé de 10 pièces dont un séjour, 8 chambres, 8 salles d'eau, une cuisine et deux terrasses sur deux niveaux au total.

Le projet sera réalisé sur un site d'une superficie de 250 m² au sol identifié dans l'enceinte du CHD/Zou-Collines à Abomey.

Annexes : plans de construction et devis quantitatif et estimatif

Le coût total prévisionnel du projet de construction et d'équipement du logement est de **Cinquante Huit Millions Huit Cent Soixante Quatorze Mille Quatre Cent Vingt Trois (58 874 423) Francs CFA soit environ 110.000 CHF.**

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS / OBLIGATIONS DES PARTIES

Les parties signataires du présent accord s'engagent respectivement à :

1. CHD/ZC :

- Mettre à disposition à titre de contribution, une superficie suffisante de domaine de terrain sur laquelle sera érigé le logement dont le plan architectural en annexe, fait partie intégrante du présent accord.
- Assurer la sécurité du site durant toute la durée de construction de logement.
- Suivre la réalisation des travaux par l'entreprise qui sera retenue et participer aux réunions de chantier.
- Garantir/assurer à l'issue des travaux de construction du logement, la maintenance et l'entretien du bâtiment et des équipements qui y seront installés.
- Assurer le transport au Bénin des équipements devant être installés dans le bâtiment.
- Garantir par tout moyen la bonne exécution du projet par Tdh et les différentes entreprises retenues à cet effet suite à la réception de l'accord de financement du bailleur.

2. FCEA:

- Assurer la totalité du financement du projet de construction et d'équipement du logement.
- Verser à hauteur du montant de financement accordé sur le compte en banque sous gestion de la délégation Tdh Bénin-Nigéria ouvert à la Bank Of Africa Bénin dont les références suivent :

Intitulé : Projet de construction du bloc de chirurgie pédiatrique

Numéro : 007266170008

IBAN : BJ66 BJ06 1010 0200 7266 1700 0892.

3. *Tdh* :

- Faciliter les démarches dans le cadre du présent Accord.
- Assurer la coordination du projet.
- Assurer le contact entre les parties signataires.
- Procéder à la sélection de l'entreprise de construction et du bureau de suivi des travaux, et procéder à la contractualisation avec les prestataires.
- Garantir la bonne gestion des fonds mis à sa disposition dans le cadre de la réalisation du projet et respecter le manuel de procédures financières en vigueur à la délégation Tdh Bénin-Nigéria.
- Procéder avec le bureau de suivi à des supervisions régulières de l'évolution des travaux et à en rendre compte au bailleur, jusqu'à réception définitive des travaux.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DU MARCHE ET CONTROLE

Le processus de mise en concurrence du marché par appel d'offre sera un moyen d'attribution du marché objet du présent accord. Cependant, sur recommandation de *FCEA* (le bailleur), SCACU, Entreprise des BTP, recruté suite à un appel d'offres, ayant réalisé les travaux de construction du bloc de chirurgie pédiatrique sera prioritairement contactée en vue d'une nouvelle contractualisation pour la mise en œuvre des travaux du présent accord.

En effet, lors de l'exécution des travaux du chantier de construction du bloc opératoire, objet du précédent contrat tri partite avec le Ministère de la Santé, l'entreprise en question (SCACU) a fait preuve d'une très bonne collaboration et a prouvé son expertise dans le domaine des BTP.

FCEA, le *CHD/ZC* acceptent que Tdh désigne le même bureau de suivi des travaux dans le cadre du contrôle et du suivi de l'exécution des travaux de construction et d'équipement du logement. Tdh renseignera périodiquement *FCEA* au sujet de l'avancement des travaux ainsi que sur l'utilisation du fonds mis à disposition à l'Article 2.

Les parties signataires du présent accord déclinent toute responsabilité en cas d'accident de personnes sur le chantier.

ARTICLE 5 : MODIFICATION

Les termes et conditions du présent Accord peuvent être modifiés en tout temps par les Parties. Toute modification devra toutefois être faite par consentement mutuel écrit entre les parties.

ARTICLE 6 COMMUNICATION

Les Parties conviennent ensemble des moyens qu'elles souhaitent voir réciproquement mis en œuvre pour améliorer la communication relative au présent Accord.

Toute publication ou action publique de communication après les travaux envisagée par une Partie devra toutefois mentionner la contribution des autres Parties dans le cadre du présent Accord.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent Accord est réglé à l'amiable entre les Parties.

ARTICLE 8 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET RESILIATION

Le présent Accord entre en vigueur au jour de la date de la dernière signature des Parties et ce pour une durée n'excédant pas l'exécution du projet (soit 12 mois).

Il peut toutefois être résilié par chacune des Parties avant son terme moyennant préavis de un mois, si l'une des Parties viole toute clause du présent Accord et n'y remédie pas dans un délai de deux mois accordé par les autres Parties.

Il peut en outre être résilié immédiatement par Terre des hommes et **FCEA**

- a) si le CHD/Z-C ne respecte pas ses engagements en qualité de demandeur et bénéficiaire final de la réalisation du logement et de son équipement,
- b) si le CHD/Z-C renonce à la réalisation du projet.

En cas de résiliation du présent Accord, la Délégation Bénin-Nigéria de Tdh restituera à **FCEA** tout ou partie du financement non encore dépensé, et ce dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date effective de résiliation.

En foi de quoi, les Parties, agissant par leurs représentants respectifs dûment autorisés, ont signé le présent Accord en trois exemplaires, chacun faisant foi.

Fait à Cotonou, le

Pour
**Le Centre Hospitalier Départemental
/ Z-C d'Abomey**

Le Directeur
Thomas Z. DJEKPE

pour
**La Fondation Chirurgie
pour l'Enfance Africaine**

Le Président
Anthony de BUYS ROESSINGH

Pour
**La Délégation Terre des hommes
Bénin-Nigéria**

La Cheffe de Délégation
Patricia Elisabeth PIERRE



SCACU SARL

Société de Construction et d'Assainissement du Cadre Urbain

Cotonou, le 17 novembre 2016

N/REF : 18-11/SCACU/2016

Objet : Travaux de construction de maison d'Hôte à SEDO-GOHO –Abomey
Transmission des devis de travaux



A
Madame la Cheffe de Délégation de Terre des
Hommes
Bénin-Nigéria
Cotonou

Madame,

Nous accusons réception de votre lettre de consultation n° 029/2016/RAF/D/Tdh/B-N, et nous vous remercions pour la confiance faite à notre entreprise. Nous vous prions de recevoir en pièce jointe :

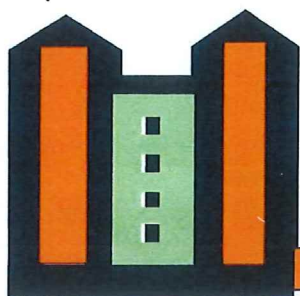
- le devis des travaux de construction d'un bâtiment de type R+1 devant servir de maison d'hôte, pour un mont HTVA de 70.905.375 Francs CFA
- le devis des travaux de construction de clôtures pour un montant HTVA de 2.858.300 Francs CFA.

Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous permettre de disposer dans le délai imparti d'un ouvrage de qualité et conforme aux règles de l'art.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir Madame la Cheffe de Délégation, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur Général

Florent U. DJOI



SCACU SARL

Société de Construction et d'Assainissement du Cadre Urbain

**DEVIS ESTIMATIF DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON D'HÔTE DU SERVICE DE PEDIATRIE SEDO-
GOHO ABOMEY**

NIVEAU RDC

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QTE	PRIX UNIT	MONTANT	
					PARTIEL	TOTAL
I-TRAVAUX PREPARATOIRES						
1.1	Etudes géotechnique	FF	ens	650000	650000	
1.2	Installation de chantier	FF	ens	800000	800000	
1.3	Décapage et dessouchage	FF	1,00	100000	100000	
1.4	Implantation	m ²	243,69	500	121845	
SOUS-TOTAL I						1671845
II-TERRASSEMENT						
2.1	Fouilles en rigole et en trous	m ³	70,64	2000	141280	
2.2	Remblais provenant des fouilles	m ³	45,71	800	36568	
2.3	Remblais en terre d'apport	m ³	146,21	7000	1023470	
SOUS-TOTAL II						1201318
III-MACONNERIE-BETON						
3.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m ³	m ³	5,02	50000	251000	
3.2	Béton armé dosé à 300Kg/m ³ pour fondation(semelles isolées et filantes)	m ³	20,08	120000	2409600	
3.3	Béton légèrement armé à 250Kg/m ³ pour forme dallage	m ³	23,10	100000	2310000	
3.4	Béton armé dosé à 350Kg/m ³ pour chainages bas et haut + poteaux	m ³	11,10	160000	1776000	
3.5	Béton dosé dosé à 250 Kg/m ³ pour marches	m ³	1,95	100000	195000	
3.6	Plancher à corps creux 15+5	m ²	231,00	13000	3003000	
3.7	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour table de compression et nervures	m ³	23,41	160000	3745600	
3.8	Murs de sousbassement en agglos pleins de 0,15	m ²	134,00	6500	871000	
3.9	Murs en élévation en agglos creux de 0,15m	m ²	352,76	6500	2292940	
SOUS-TOTAL III						16854140
IV- ENDUITS-REVETEMENTS						
4.1	Enduits verticaux sur murs intérieurs et extérieurs	m ²	704,00	2000	1408000	
4.2	Enduits horizontaux	m ²	231,00	2000	462000	
4.3	Carreaux grès cérame 30 X 30	m ²	254,00	10000	2540000	
	Plinthe grès cérame	ml	168,00	2000	336000	
4.4	Carreaux de faïences 20X 30 pour toilette et cuisine	m ²	62,60	8000	500800	
SOUS-TOTAL IV						5246800
V-MENUISERIE-HUISSERIE						
5.1	Fourniture et pose de portes pleines en bois massifs	m ²	17,85	60000	1071000	

5.2	Fourniture et pose de fenêtres coulissantes vitrées	m ²	17,54	80000	1403200	
5.3	Fourniture et pose de portes pour placard	m ²	7,20	40000	288000	
5.4	Fourniture et pose de grilles anti effraction pour fenêtres coulissantes vitrées	m ²	20,40	40000	816000	
SOUS-TOTAL V						3578200
VI-PLOMBERIE-SANITAIRE						
6.1	Ensemble tuyauterie d'alimentation	FF	ens	500000	500000	
6.2	Ensemble tuyauterie d'évacuation EU/EV	FF	ens	500000	500000	
6.3	WC à l'anglaise	U	3,00	90000	270000,00	
6.4	Lavabo complet flexible	U	3,00	80000	240000,00	
6.5	Colonne de douche avec siphon au sol y compris toutes sujétions	U	3,00	40000	120000,00	
6.6	Glace à tain biseauté	U	3,00	15000	45000,00	
6.7	Porte savon	U	3,00	7000	21000,00	
6.8	Tablette lavabo	U	3,00	10000	30000,00	
6.9	Porte serviette	U	3,00	8000	24000,00	
6.10	Porte papier hygiénique	U	3,00	7000	21000,00	
6.11	Descente eau pluviales	U	8,00	8000	64000,00	
6.12	Regards EP/EV/EU	U	5,00	30000	150000,00	
6.13	Fosse septiques à 10 usagers	U	1,00	400000	400000,00	
6.14	Puisard Ø 2,5 profondeur 3 m	U	2,00	200000	400000,00	
6.15	Evier de cuisine à 2 bacs	U	1,00	100000	100000,00	
6.16	Branchement sur réseau SONEB	FF	1,00	200000	200000,00	
SOUS-TOTAL VI						3085000
VII-ELECTRICITE						
7.1	Fourreautage et câblage du circuit électrique	FF	ens	800000	800000	
7.2	Plafonnier étanche	U	3,00	15000	45000	
7.3	Ampoule économique 85	U	12,00	10000	120000	
7.4	Applique sanitaire	U	3,00	12000	36000	
7.6	Interrupteur SA	U	11,00	7000	77000	
7.7	Interrupteur VV	U	5,00	8000	40000	
7.8	Prise courant 2P+T	U	8,00	7000	56000	
7.9	Prise télévision	U	5,00	8000	40000	
7.10	Prise téléphone	U	4,00	8000	32000	
7.11	Brasseurs d'air	U	5,00	30000	150000	
7.12	Climatiseur split	U	3,00	700000	2100000	
7.13	Dismatics	U	3,00	15000	45000	
7.14	Réglette étanche	U	1,00	25000	25000	
7.15	Installation de piquet de terre	FF	1,00	250000	250000	
SOUS-TOTAL VII						3816000
VIII-PEINTURE ET BADIGEON						
8.1	Travaux préparatoires	FF	ens	100000	100000	
8.2	Peinture extérieure et intérieure	m ²	704,00	1500	1056000	
	Peinture au plafond	m ²	231,00	1300	300300	
8.4	Peinture à huile sur ouvrages en bois	m ²	25,05	1700	42585	
SOUS-TOTAL VIII						1498885
TOTAL RDC						36 952 188

7

NIVEAU 1^{ER} ETAGE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QTE	PRIX UNIT	MONTANT	
					PARTIEL	TOTAL
	I-MACONNERIE-BETON					
3.1	Béton de propreté dosé à 350Kg/m ³ pour chaînages haut + poteaux	m ³	7,43	160000	1188800	
3.2	Plancher à corps creux 15+5	m ²	231,00	13000	3003000	
3.3	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour table de compression et nervures	m ³	23,41	160000	3745600	
3.4	Forme de pente + étanchéité millicouche	m ²	240,00	14000	3360000	
3.5	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour acrotère	m ³	8,30	120000	996000	
3.6	Murs en élévation en agglos creux de 0,15	m ²	340,80	6500	2215200	
	SOUS-TOTAL III					14508600
	IV- ENDUITS-REVETEMENTS					
4.1	Enduits verticaux sur murs intérieurs et extérieurs	m ²	721,60	2000	1443200	
4.2	Enduits horizontaux	m ²	231,00	2000	462000	
4.4	Carreaux grès cérame 30 X 30	m ²	254,00	10000	2540000	
4.5	Carreaux de faïences 20X 30 pour toilette et cuisine	m ²	102,00	8000	816000	
4.6	Plinthe grès cérame	ml	201,00	2000	402000	
	SOUS-TOTAL IV					5663200
	V-MENUISERIE-HUISSERIE					
5.1	Fourniture et pose de portes pleines en bois massifs	m ²	19,11	60000	1146600	
5.2	Fourniture et pose de fenêtres coulissantes vitrées	m ²	19,34	80000	1547200	
5.3	Fourniture et pose de portes pour placard	m ²	12,00	40000	480000	
5.4	Fourniture et pose de grilles anti effraction pour fenêtres coulissantes vitrées	m ²	22,80	40000	912000	
5.5	Garde corps métallique pour rampe d'escalier et bacon	ml	24,00	40000	960000	
	SOUS-TOTAL V					5045800
	VI-PLOMBERIE-SANITAIRE					
6.1	Ensemble tuyauterie d'alimentation	FF ens		400000	400000	
6.2	Ensemble tuyauterie d'évacuation EU/EV	FF ens		400000	400000	
6.3	WC à l'anglaise	U	5,00	90000	450000	
6.4	Lavabo complet flexible	U	5,00	80000	400000	
6.5	Colonne de douche avec siphon au sol y compris toutes sujétions	U	5,00	40000	200000	
6.6	Glace à tain biseauté	U	5,00	15000	75000	
6.7	Porte savon	U	5,00	7000	35000	
6.8	Tablette lavabo	U	5,00	10000	50000	
6.9	Porte serviette	U	5,00	8000	40000	
6.10	Porte papier hygiénique	U	5,00	7000	35000	
6.11	Descente eau pluviales	U	8,00	7000	56000	
	SOUS-TOTAL VI					2141000

2

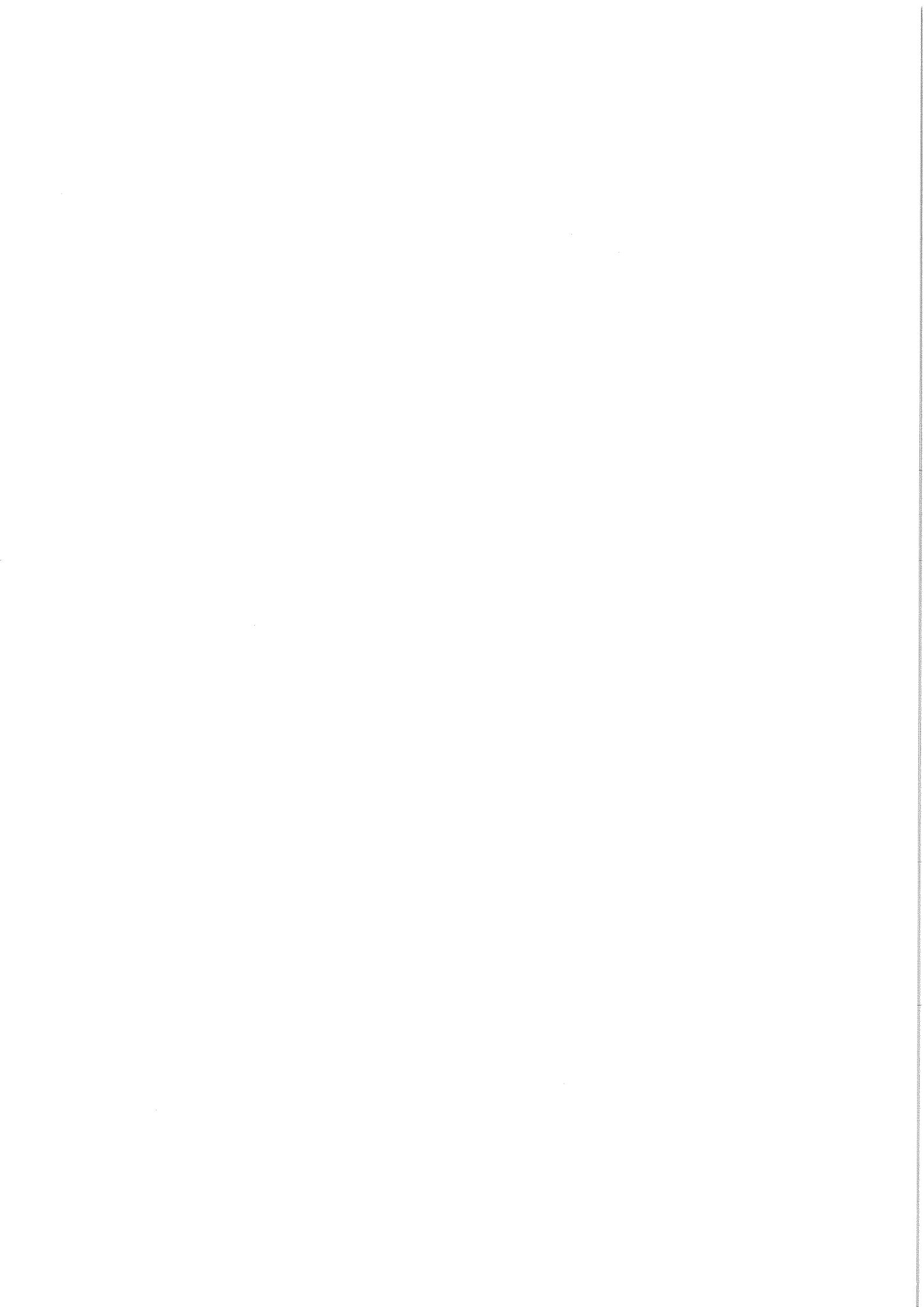
VII-ELECTRICITE					
7.1	Fourreautage et câblage du circuit électrique	FF	ens	800000	800000
7.2	Plafonnier étanche	U	5,00	15000	75000
7.3	Ampoule économique 85	U	11,00	10000	110000
7.4	Applique sanitaire	U	5,00	12000	60000
7.6	Interrupteur SA	U	5,00	7000	35000
7.7	Interrupteur VV	U	8,00	8000	64000
7.8	Prise courant 2P+T	U	10,00	7000	70000
7.9	Prise télévision	U	10,00	8000	80000
7.10	Prise téléphone	U	5,00	8000	40000
7.11	Brasseurs d'air	U	5,00	30000	150000
7.12	Climatiseur split	U	5,00	700000	3500000
7.13	Dismatics	U	5,00	15000	75000
SOUS-TOTAL VII					5059000
VIII-PEINTURE ET BADIGEON					
8.1	Travaux préparatoires	FF	ens	100000	100000
8.2	Peinture extérieure et intérieure	m ²	721,60	1500	1082400
	Peinture au plafond	m ²	231,00	1300	300300
8.4	Peinture à huile sur ouvrages en bois	m ²	31,11	1700	52887
SOUS-TOTAL VIII					1535587
TOTAL 1ER ETAGE					33953187
TOTAL GENERAL PROJET					70905375

fait à Cotonou, le 17 novembre 2016

le Directeur Général

Florent U. DJO





REPUBLIQUE DU BENIN

PROCES VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON D'HOTE SEDO GOHO AU CHD ZOU-COLLINES

Maitre d'Ouvrage : CHD ZOU

Maitre d'œuvre Contrôlé : SAGESSE CONSULT

Entreprise : Société de Construction et d'Assainissement du Cadre Urbain (SCACU)

Financement : Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

L'an deux mil dix sept, et le Jeu 24 Août....., la Commission de réception provisoire des travaux objet du contrat n° 002/2016/CL/CHUV/RAF-D/TP a procédé, en vue de la réception provisoire, à la visite sur site des travaux cités ci-dessus.

Pour l'occasion, la composition de la Commission fut la suivante :

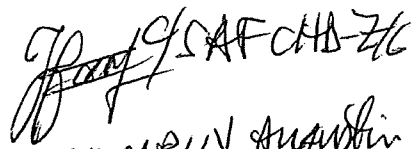
- | | |
|---|---|
| <p>1- Représentants du CHD</p> <p><u>HOUNKANRIN Augustin</u></p> <p><u>Dr BOSSOH F. Raymond</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p> | <p>3- Représentants du Bureau de Contrôle</p> <p><u>AKPOVO Jean Médard</u></p> <p><u>NSIBRIL J. Mirwamer</u></p> <p><u>AKPOVO E. Donald B.</u></p> <p><u>BAWA Koffi</u></p> |
| <p>2- Représentants de Terre Des Hommes</p> <p><u>Thomas AIGBE</u></p> <p><u>Arsène METINKOU</u></p> <p><u>Franck DAHON</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p> | <p>4- Représentants de l'Entreprise</p> <p><u>G. B. Lambert</u></p> <p><u>TINSON Nicholle</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p> |


Vu le procès-verbal de constat d'achèvement en date du dressé par le contrôleur des travaux.

Vu le procès-verbal de main levée des réserves des travaux en date du dressé par le contrôleur des travaux.

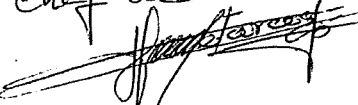
La Commission de réception provisoire déclare que les travaux de **construction de la maison d'hôte Sedo Goho au CHD Zou-Collines** ont été exécutés conformément au contrat de marché et que la réception provisoire est prononcée à compter du

Ont signé :



HOUKRAMRIN Augustin

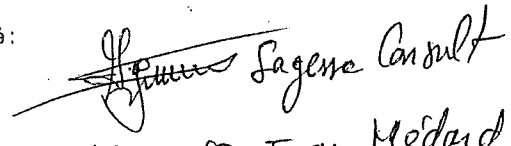

RAF Tich

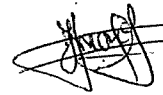
chef. bureau Tch-Bénin.


Arsène DETHOUZÉ

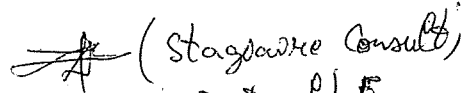

Gervais HOVNOU

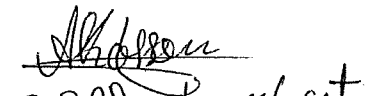

Raymond F. Raymond

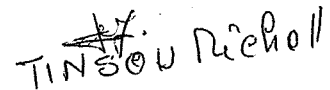

AKPOVO Jean Médard

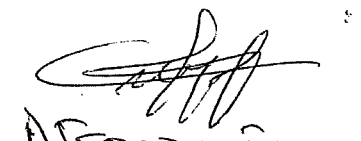


BAWA Moukhou
CM / Sagette Consult


AKPOVO B. Donald B.


GIBADO Lambert


TINSOU Nicholl


SIBRIL I. Mirwan
Sagette Consult.

Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Qualité	Contact	Emargement
1	HOUNRANRIN Augustin	C/CAF	95 22 50 40	<i>[Signature]</i>
2	AIGBE Thomas	RAF/Tdh	95 15 83 33	<i>[Signature]</i>
3	Arsène RETINHOUS	CB P/Tdh	95 96 78 04	<i>[Signature]</i>
4	Franck DADON	CPA/Secr. sp.	96 68 35 50	<i>[Signature]</i>
5	HOUNNOU Gervais	Champion Reclut. CNHU / COTOROU	95 42 53 10	<i>[Signature]</i>
6	BOSSEU F. Raymond	cl/Secr. Reclut.	97 98 50 73	<i>[Signature]</i>
7	AKPOVO Jean Médard	Secr. Conseil	97 48 78 61	<i>[Signature]</i>
8	DSIBRIL I. Mirwanov	Comptable perm. Sagesse Conseil	97 20 14 64	<i>[Signature]</i>
9	AKPOVO E. Donald E.	Stagiaire Reclut.	62 45 50 40	<i>[Signature]</i>
10	Lambert GIBAO	Représentant D.G. SCACU	97 44 97 59	<i>[Signature]</i>
11	TINSON Richelle	CC SCACU	96 41 57 38	<i>[Signature]</i>
12	BAWA Maylaon	CH/Sagesse Conseil	95 33 63 93	<i>[Signature]</i>
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				

République du Bénin
Projet de Construction de la maison
d'hôte SEDO-GOHO au CHD-ZOU.

Maître d'ouvrage: CHD-ZOU

Maître d'œuvre: Sagasse Consult Sarl

Entreprise: Scacv Sarl

Financement: ~~Terre Les Hommes~~ FCEA

P.V de chantier.

L'an deux mil dix sept et le jeudi 24 Août a eu lieu sur le chantier cité plus haut une visite en vue de constater et de prononcer ou non, la réception provisoire des travaux.

Après la visite de chantier la commission a émis des réserves classées en deux catégories à savoir: les travaux ~~soumis à l'entreprise~~ contractuels et les travaux confortatifs.

Les recommandations suivantes ont été faites:

* Travaux contractuels.

- Enlever la séparation et reprendre la peinture de tous les placards.
- Revoir la fermeture des placard de la cuisine et reprendre la peinture.
- Fixer les supports des commandes climatiseurs.
- Corriger l'enduit lisse d'une salle au R+1 au en dessous du climatiser et au dessus de carreaux faïence de la toilette.

VS
/

* Travaux Confortatifs:

- Transformer les portes en bois des balcons au R+1 en porte métallique.

- Prévoir:

- Une grille pour la porte du couloir menant à la façade postérieure

- Une grille avec porte au niveau de la terrasse cuisine

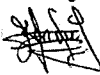
- Des grilles anti moustique pour la porte principale et toutes des fenêtres.

- Procéder au branchement des climatiseurs sur le réseau courant force de l'Hopital et sur un groupe électrogène.

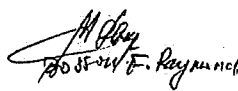
Il est demandé à l'entreprise de lever immédiatement les réserves des travaux contractuels et de présenter un devis des travaux confortatifs à l'endroit de Terre des Hommes.

Sont Signés:

Ch. Lagasse Consultant



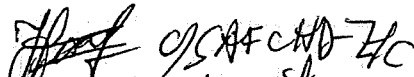
BARRA Cloufrou



Chief bureau Tdh - Bénin

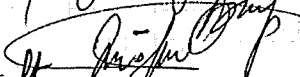


ARSEL DETINHOUE



HOUNGNANRIN Augustin

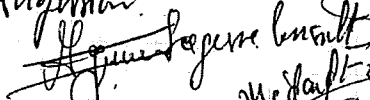
Chief Projet Adjoint Soins Spécialisés



IBIRIL I. Minon

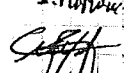


Thomas



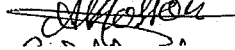
AKPOVO Jean Médard

DANON



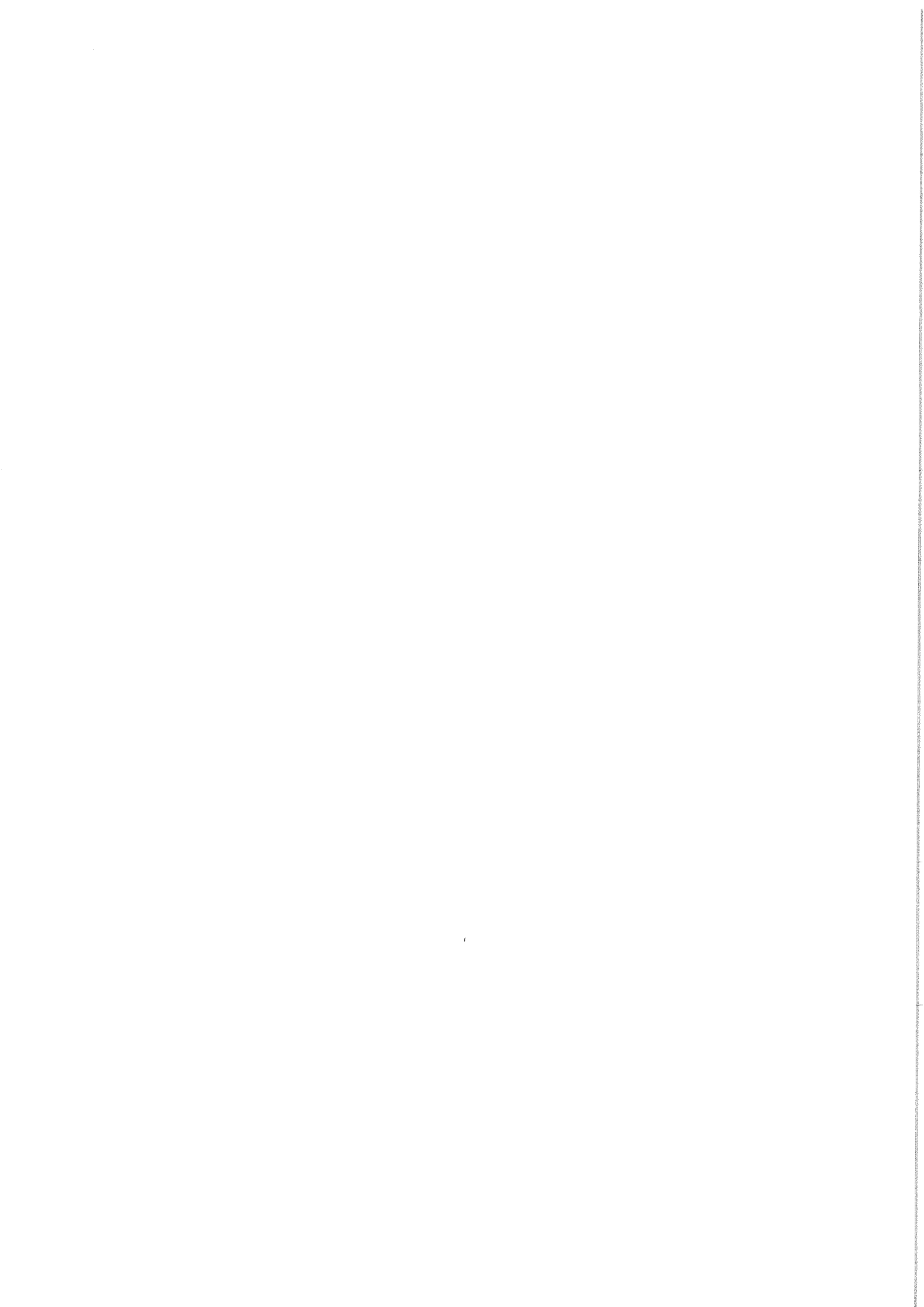
AKPOVO Donald

Thomas DILIBE RAF/Tdh



Gervais Hannon

VJ





SCACU SARL

Société de Construction et d'Assainissement du Cadre Urbain

*Parakou le 16/01/17
ok pour paiement
A. H. D. B. Jean Meade*

Cotonou, le 14 février 2017

A l'attention de :
Délégation TERRE DES HOMMES BENIN-NIGERIA
COTONOU - REP DU BENIN

FACTURE N° 01 (décompte N° 01)

Objet: Construction d'une maison d'hôte du Service Pédiatrie SEDO-GOHO à Abomey

Montant du contrat : 70.905.375 FCFA HT/HD

Financement : TERRE DES HOMMES

Entreprise : SCACU Sarl

DOIT : TERRE DES HOMMES COTONOU-NIGERIA

N°	DESIGNATION	MONTANT
A	MONTANT HT DU CONTRAT	70.905.375 FCFA
B	MONTANT HT DES TRAVAUX EXECUTES	22.736.023 FCFA
C	RETENUE DE GARANTIE CUMULE (Bx10%)	2.273.602 FCFA
D	MONTANT NET A PAYER	20.462.421 FCFA
E	MONTANT NET HORS TAXE A PAYER	20.462.421 FCFA

Arrêtée la présente facture à la somme hors taxes hors douanes de Francs CFA : Vingt millions quatre cent soixante deux mille quatre cent vingt et un (20.462.421)

Le Directeur Général

Florent U. DJOI



**CONSTRUCTION DE LA MAISON D'HÔTE DU SERVICE DE PEDIATRIE SEDO-GOHO ABOMEY
ATTACHEMENT N° 01**

NIVEAU RDC

	DISIGNATION	U	PREVISION	QUANTITE PRECEDENTE	QUANTITE ACTUELLE	QUANTITE TOTALE
	<u>I-TRAVAUX PREPARATOIRES</u>					
1.1	Etudes géotechnique	FF	ens	0%	100%	100%
1.2	Installation de chantier	FF	ens	0	70%	70%
1.3	Décapage et dessouchage	FF	1,00	0	100%	100%
1.4	Implantation	m ²	243,69	0	100%	100%
	<u>II-TERRASSEMENT</u>					
2.1	Fouilles en rigole et en trous	m ³	70,64	0	100%	100%
2.2	Remblais provenant des fouilles	m ³	45,71	0	100%	100%
2.3	Remblais en terre d'apport	m ³	146,21	0	100%	100%
	<u>III-MACONNERIE-BETON</u>					
3.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m ³	m ³	5,02	0	100%	100%
3.2	Béton armé dosé à 300Kg/m ³ pour fondation(semelles isolées et filantes)	m ³	20,08	0	100%	100%
3.3	Béton légèrement armé à 250Kg/m ³ pour forme dallage	m ³	23,10	0	100%	100%
3.4	Béton armé dosé à 350Kg/m ³ pour chaînages bas et haut + poteaux	m ³	11,10	0	100%	100%
3.5	Béton dosé dosé à 250 Kg/m ³ pour marches	m ³	1,95	0	100%	100%
3.6	Plancher à corps creux 15+5	m ²	231,00	0	100%	100%
3.7	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour table de compression et nervures	m ³	23,41	0	100%	100%
3.8	Murs de subsassement en agglos pleins de 0,15	m ²	134,00	0	100%	100%
3.9	Murs en élévation en agglos creux de 0,15m	m ²	352,76	0	100%	100%
	<u>IV- ENDUITS-REVETEMENTS</u>					
4.1	Enduits verticaux sur murs intérieurs et extérieurs	m ²	704,00	0		0%
4.2	Enduits horizontaux	m ²	231,00	0		0%
4.3	Carreaux grès cérame 30 X 30	m ²	254,00	0		0%
	Plinthe grès cérame	ml	168,00	0		0%
4.4	Carreaux de faïences 20X 30 pour toilette et cuisine	m ²	62,60	0		0%
	<u>V-MENUISERIE-HUISSERIE</u>					
5.1	Fourniture et pose de portes pleines en bois massifs	m ²	17,85	0		0%
5.2	Fourniture et pose de fenêtres coulissantes vitrées	m ²	17,54	0		0%
5.3	Fourniture et pose de portes pour placard	m ²	7,20	0		0%
5.4	Fourniture et pose de grilles anti effraction pour fenêtres coulissantes vitrées	m ²	20,40	0		0%

9

	<u>VI-PLOMBERIE-SANITAIRE</u>					
6.1	Ensemble tuyauterie d'alimentation	FF	ens	0		0%
6.2	Ensemble tuyauterie d'évacuation EU/EV	FF	ens	0		0%
6.3	WC à l'anglaise	U	3,00	0		0%
6.4	Lavabo complet flexible	U	3,00	0		0%
6.5	Colonne de douche avec siphon au sol y compris toutes sujétions	U	3,00	0		0%
6.6	Glace à tain biseauté	U	3,00	0		0%
6.7	Porte savon	U	3,00	0		0%
6.8	Tablette lavabo	U	3,00	0		0%
6.9	Porte serviette	U	3,00	0		0%
6.10	Porte papier hygiénique	U	3,00	0		0%
6.11	Descente eau pluviales	U	8,00	0	100%	100%
6.12	Regards EP/EV/EU	U	5,00	0		0%
6.13	Fosse septiques à 10 usagers	U	1,00	0		0%
6.14	Puisard Ø 2,5 profondeur 3 m	U	2,00	0		0%
6.15	Evier de cuisine à 2 bacs	U	1,00	0		0%
6.16	Branchement sur réseau SONEB	FF	1,00	0		0%
	<u>VII-ELECTRICITE</u>					
7.1	Fourreautage et câblage du circuit électrique	FF	ens	0	30%	30%
7.2	Plafonnier étanche	U	3,00	0		0%
7.3	Ampoule économique 85	U	12,00	0		0%
7.4	Applique sanitaire	U	3,00	0		0%
7.6	Interrupteur SA	U	11,00	0		0%
7.7	Interrupteur VV	U	5,00	0		0%
7.8	Prise courant 2P+T	U	8,00	0		0%
7.9	Prise télévision	U	5,00	0		0%
7.10	Prise téléphone	U	4,00	0		0%
7.11	Brasseurs d'air	U	5,00	0		0%
7.12	Climatiseur split	U	3,00	0		0%
7.13	Dismatics	U	3,00	0		0%
7.14	Réglette étanche	U	1,00	0		0%
7.15	Installation de piquet de terre	FF	1,00	0		0%
	<u>VIII-PEINTURE ET BADIGEON</u>					
8.1	Travaux préparatoires	FF	ens	0		0%
8.2	Peinture extérieure et intérieure	m ²	704,00	0		0%
	Peinture au plafond	m ²	231,00	0		0%
8.4	Peinture à huile sur ouvrages en bois	m ²	25,05	0		0%

7

NIVEAU 1^{ER} ETAGE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	PREVISION	QUANTITE PRECEDENTE	QUANTITE ACTUELLE	QUANTITE TOTALE
I-MACONNERIE-BETON						
3.1	Béton de propreté dosé à 350Kg/m ³ pour chaînages haut + poteaux	m ³	7,43	0%	80%	80%
3.2	Plancher à corps creux 15+5	m ²	231,00	0%	0%	0%
3.3	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour table de compression et nervures	m ³	23,41	0%	0%	0%
3.4	Forme de pente + étanchéité multicouche	m ²	240,00	0%		0%
3.5	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour acrotère	m ³	8,30	0%		0%
3.6	Murs en élévation en agglos creux de 0,15	m ²	340,80	0%	90%	90%
IV- ENDUITS-REVETEMENTS						
4.1	Enduits verticaux sur murs intérieurs et extérieurs	m ²	721,60	0%		
4.2	Enduits horizontaux	m ²	231,00	0%		
4.4	Carreaux grès cérame 30 X 30	m ²	254,00	0%		
4.5	Carreaux de faïences 20X 30 pour toilette et cuisine	m ²	102,00	0%		
4.6	Plinthe grès cérame	ml	201,00	0%		
V-MENUISERIE-HUISSERIE						
5.1	Fourniture et pose de portes pleines en bois massifs	m ²	19,11	0%		
5.2	Fourniture et pose de fenêtres coulissantes vitrées	m ²	19,34	0%		
5.3	Fourniture et pose de portes pour placard	m ²	12,00	0%		
5.4	Fourniture et pose de grilles anti effraction pour fenêtres coulissantes vitrées	m ²	22,80	0%		
5.5	Garde corps métallique pour rampe d'escalier et bacon	ml	24,00	0%		
VI-PLOMBERIE-SANITAIRE						
6.1	Ensemble tuyauterie d'alimentation	FF	ens	0%		
6.2	Ensemble tuyauterie d'évacuation EU/EV	FF	ens	0%		
6.3	WC à l'anglaise	U	5,00	0%		
6.4	Lavabo complet flexible	U	5,00	0%		
6.5	Colonne de douche avec siphon au sol y compris toutes sujétions	U	5,00	0%		
6.6	Glace à tain biseauté	U	5,00	0%		
6.7	Porte savon	U	5,00	0%		
6.8	Tablette lavabo	U	5,00	0%		
6.9	Porte serviette	U	5,00	0%		
6.10	Porte papier hygiénique	U	5,00	0%		
6.11	Descente eau pluviales	U	8,00	0%		

9

VII-ELECTRICITE				
7.1	Fourreautage et câblage du circuit électrique	FF	ens	0%
7.2	Plafonnier étanche	U	5,00	0%
7.3	Ampoule économique 85	U	11,00	0%
7.4	Applique sanitaire	U	5,00	0%
7.6	Interrupteur SA	U	5,00	0%
7.7	Interrupteur VV	U	8,00	0%
7.8	Prise courant 2P+T	U	10,00	0%
7.9	Prise télévision	U	10,00	0%
7.10	Prise téléphone	U	5,00	0%
7.11	Brasseurs d'air	U	5,00	0%
7.12	Climatiseur split	U	5,00	0%
7.13	Dismatics	U	5,00	0%
VIII-PEINTURE ET BADIGEON				
8.1	Travaux préparatoires	FF	ens	0%
8.2	Peinture extérieure et intérieure	m ²	721,60	0%
	Peinture au plafond	m ²	231,00	0%
8.4	Peinture à huile sur ouvrages en bois	m ²	31,11	0%


fait à Cotonou, le 14 février 2017

l'Entrepreneur



Florent U. DJOÏ

La Mission de contrôle



SAGESSE CONSULT Sarl
 Le Directeur
 BP 599 Tél (299) 23 10 22 10

PROJET: CONSTRUCTION DE LA MAISON D'HÔTE DU SERVICE DE PEDIATRIE SEDO-GOHO

LIEU: ABOMEY

ENTREPRISE: SCACU Sarl

DECOMPTE N°: 01

NIVEAU RDC

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QTE	PRIX UNIT	MONTANT PREVU	% EXECUTE	MONTANT EXECUTES
1.1	Etudes géotechnique	FF	ens	650000	650000	100%	650000
1.2	Installation de chantier	FF	ens	800000	800000	70%	560000
1.3	Décapage et dessouchage	FF	1,00	100000	100000	100%	100000
1.4	Implantation	m ²	243,69	500	121845	100%	121845
	SOUS-TOTAL I				1671845		1431845
	II-TERRASSEMENT						
2.1	Fouilles en rigole et en trous	m ³	70,64	2000	141280	100%	141280
2.2	Remblais provenant des fouilles	m ³	45,71	800	36568	100%	36568
2.3	Remblais en terre d'apport	m ³	146,21	7000	1023470	100%	1023470
	SOUS-TOTAL II				1201318		1201318
	III-MACONNERIE-BETON						
3.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m ³	m ³	5,02	50000	251000	100%	251000
3.2	Béton armé dosé à 300Kg/m ³ pour fondation(semelles isolées et filantes)	m ³	20,08	120000	2409600	100%	2409600
3.3	Béton légèrement armé à 250Kg/m ³ pour forme dallage	m ³	23,10	100000	2310000	100%	2310000
3.4	Béton armé dosé à 350Kg/m ³ pour chaînages bas et haut + poteaux	m ³	11,10	160000	1776000	100%	1776000
3.5	Béton dosé dosé à 250 Kg/m ³ pour marches	m ³	1,95	100000	195000	100%	195000
3.6	Plancher à corps creux 15+5	m ²	231,00	13000	3003000	100%	3003000
3.7	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour table de compression et nervures	m ³	23,41	160000	3745600	100%	3745600
3.8	Murs de sousbassement en agglos pleins de 0,15	m ²	134,00	6500	871000	100%	871000
3.9	Murs en élévation en agglos creux de 0,15m	m ²	352,76	6500	2292940	100%	2292940
	SOUS-TOTAL III				16854140		16854140
	IV- ENDUITS-REVETEMENTS						
4.1	Enduits verticaux sur murs intérieurs et extérieurs	m ²	704,00	2000	1408000		
4.2	Enduits horizontaux	m ²	231,00	2000	462000		
4.3	Carreaux grès cérame 30 X 30	m ²	254,00	10000	2540000		
	Plinthe grès cérame	ml	168,00	2000	336000		
4.4	Carreaux de faïences 20X 30 pour toilette et cuisine	m ²	62,60	8000	500800		
	SOUS-TOTAL IV				5 246 800		0
	V-MENUISERIE-HUISSERIE						
5.1	Fourniture et pose de portes pleines en bois massifs	m ²	17,85	60000	1071000		
5.2	Fourniture et pose de fenêtres coulissantes vitrées	m ²	17,54	80000	1403200		
5.3	Fourniture et pose de portes pour placard	m ²	7,20	40000	288000		
5.4	Fourniture et pose de grilles anti effraction pour fenêtres coulissantes vitrées	m ²	20,40	40000	816000		

7

	SOUS-TOTAL V				3578200		0
	VI-PLOMBERIE-SANITAIRE						
6.1	Ensemble tuyauterie d'alimentation	FF	ens	500000	500000		
6.2	Ensemble tuyauterie d'évacuation EU/EV	FF	ens	500000	500000		
6.3	WC à l'anglaise	U	3,00	90000	270000,00		
6.4	Lavabo complet flexible	U	3,00	80000	240000,00		
6.5	Colonne de douche avec siphon au sol y compris toutes sujétions	U	3,00	40000	120000,00		
6.6	Glace à tain biseauté	U	3,00	15000	45000,00		
6.7	Porte savon	U	3,00	7000	21000,00		
6.8	Tablette lavabo	U	3,00	10000	30000,00		
6.9	Porte serviette	U	3,00	8000	24000,00		
6.10	Porte papier hygiénique	U	3,00	7000	21000,00		
6.11	Descente eau pluviales	U	8,00	8000	64000,00	100%	64000
6.12	Regards EP/EV/EU	U	5,00	30000	150000,00		
6.13	Fosse septiques à 10 usagers	U	1,00	400000	400000,00		
6.14	Puisard Ø 2,5 profondeur 3 m	U	2,00	200000	400000,00		
6.15	Evier de cuisine à 2 bacs	U	1,00	100000	100000,00		
6.16	Branchement sur réseau SONEB	FF	1,00	200000	200000,00		
	SOUS-TOTAL VI				3085000		64000
	VII-ELECTRICITE						
7.1	Foureautage et câblage du circuit électrique	FF	ens	800000	800000	30%	240000
7.2	Plafonnier étanche	U	3,00	15000	45000		
7.3	Ampoule économique 85	U	12,00	10000	120000		
7.4	Applique sanitaire	U	3,00	12000	36000		
7.6	Interrupteur SA	U	11,00	7000	77000		
7.7	Interrupteur VV	U	5,00	8000	40000		
7.8	Prise courant 2P+T	U	8,00	7000	56000		
7.9	Prise télévision	U	5,00	8000	40000		
7.10	Prise téléphone	U	4,00	8000	32000		
7.11	Brasseurs d'air	U	5,00	30000	150000		
7.12	Climatiseur split	U	3,00	700000	2100000		
7.13	Dismatics	U	3,00	15000	45000		
7.14	Réglette étanche	U	1,00	25000	25000		
7.15	Installation de piquet de terre	FF	1,00	250000	250000		
	SOUS-TOTAL VII				3816000		240000
	VIII-PEINTURE ET BADIGEON						
8.1	Travaux préparatoires	FF	ens	100000	100000		
8.2	Peinture extérieure et intérieure	m ²	704,00	1500	1056000		
	Peinture au plafond	m ²	231,00	1300	300300		
8.4	Peinture à huile sur ouvrages en bois	m ²	25,05	1700	42585		
	SOUS-TOTAL VIII				1498885		0
	TOTAL RDC				36 952 188		19 791 303

9

NIVEAU 1^{ER} ETAGE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QTE	PRIX UNIT	MONTANT PREVU	% EXECUTE	MONTANT EXECUTES
3.1	Béton de propreté dosé à 350Kg/m ³ pour chaînages haut + poteaux	m ³	7,43	160000	1188800	80%	951040
3.2	Plancher à corps creux 15+5	m ²	231,00	13000	3003000	0%	0
3.3	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour table de compression et nervures	m ³	23,41	160000	3745600	0%	0
3.4	Forme de pente + étanchéité multicouche	m ²	240,00	14000	3360000	0%	0
3.5	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour acrotère	m ³	8,30	120000	996000	0%	0
3.6	Murs en élévation en agglos creux de 0,15	m ²	340,80	6500	2215200	90%	1993680
	SOUS-TOTAL III				14508600		2944720
	IV- ENDUITS-REVETEMENTS						
4.1	Enduits verticaux sur murs intérieurs et extérieurs	m ²	721,60	2000	1443200		
4.2	Enduits horizontaux	m ²	231,00	2000	462000		
4.4	Carreaux grès cérame 30 X 30	m ²	254,00	10000	2540000		
4.5	Carreaux de faïences 20X 30 pour toilette et cuisine	m ²	102,00	8000	816000		
4.6	Plinthe grès cérame	ml	201,00	2000	402000		
	SOUS-TOTAL IV				5 663 200		0
	V-MENUISERIE-HUISSERIE						
5.1	Fourniture et pose de portes pleines en bois massifs	m ²	19,11	60000	1146600		
5.2	Fourniture et pose de fenêtres coulissantes vitrées	m ²	19,34	80000	1547200		
5.3	Fourniture et pose de portes pour placard	m ²	12,00	40000	480000		
5.4	Fourniture et pose de grilles anti effraction pour fenêtres coulissantes vitrées	m ²	22,80	40000	912000		
5.5	Garde corps métallique pour rampe d'escalier et bacon	ml	24,00	40000	960000		
	SOUS-TOTAL V				5045800		0
	VI-PLOMBERIE-SANITAIRE						
6.1	Ensemble tuyauterie d'alimentation	FF ens		400000	400000		
6.2	Ensemble tuyauterie d'évacuation EU/EV	FF ens		400000	400000		
6.3	WC à l'anglaise	U	5,00	90000	450000		
6.4	Lavabo complet flexible	U	5,00	80000	400000		
6.5	Colonne de douche avec siphon au sol y compris toutes sujétions	U	5,00	40000	200000		
6.6	Glace à tain biseauté	U	5,00	15000	75000		
6.7	Porte savon	U	5,00	7000	35000		
6.8	Tablette lavabo	U	5,00	10000	50000		
6.9	Porte serviette	U	5,00	8000	40000		
6.10	Porte papier hygiénique	U	5,00	7000	35000		
6.11	Descente eau pluviales	U	8,00	7000	56000		
	SOUS-TOTAL VI				2141000		0
	VII-ELECTRICITE						

6

7.1	Fourreaillage et câblage du circuit électrique	FF	ens	800000	800000		
7.2	Plafonnier étanche	U	5,00	15000	75000		
7.3	Ampoule économique 85	U	11,00	10000	110000		
7.4	Applique sanitaire	U	5,00	12000	60000		
7.6	Interrupteur SA	U	5,00	7000	35000		
7.7	Interrupteur VV	U	8,00	8000	64000		
7.8	Prise courant 2P+T	U	10,00	7000	70000		
7.9	Prise télévision	U	10,00	8000	80000		
7.10	Prise téléphone	U	5,00	8000	40000		
7.11	Brasseurs d'air	U	5,00	30000	150000		
7.12	Climatiseur split	U	5,00	700000	3500000		
7.13	Dismatics	U	5,00	15000	75000		
	SOUS-TOTAL VII				5059000		0
	VIII-PEINTURE ET BADIGEON						
8.1	Travaux préparatoires	FF	ens	100000	100000		
8.2	Peinture extérieure et intérieure	m ²	721,60	1500	1082400		
	Peinture au plafond	m ²	231,00	1300	300300		
8.4	Peinture à huile sur ouvrages en bois	m ²	31,11	1700	52887		
	SOUS-TOTAL VIII				1535587		0
	TOTAL 1ER ETAGE				33 953 187		2944720
	TOTAL GENERAL PROJET				70 905 375		22 736 023

fait à Cotonou, le 14 février 2017

le Directeur Général

Florent U. DJOI

Florent U. DJOI



Chef Mission

[Signature]

Bawa Moukoko



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EN BTP

Numéro : 002/2016/CL/CHUV/RAF-D/Tdh-BN

Préambule :

Le présent mandat de prestation de service est signé en application des articles n°1 et n°4 de l'accord de financement et d'exécution relatif à la construction du bâtiment à vocation d'hébergement au CHD/Zou - Collines.

Dans cet accord de partenariat tripartite, la Fondation Terre des hommes, dénommée « Tdh » une des parties contractantes, et représentée par sa Cheffe de Délégation Bénin-Nigéria est le représentant local du principal bailleur de fonds.

Entre d'une part,

La Fondation Terre des hommes, enregistrée au Bénin sous le numéro 91/034/MISAT/DAI/SI-ASSOC du 19 avril 1991, avec siège à la Patte d'Oie au 12ème arrondissement, 04 BP 924 Cotonou, Téléphone (00229) 21303012 ou 21307832, et représentée par Madame Patricia Elisabeth PIERRE, Cheffe de Délégation BENIN-NIGERIA. Ci-après dénommée «Tdh».

Et d'autre part,

SOCIETE DE CONSTRUCTION ET D'ASSAINISSEMENT DU CADRE URBAIN "SCACU" Sarl, N°IFU : 3200700092919, 03 BP 3505 Cotonou, Tél. : (229) 21339531, E-mail: scacu97@yahoo.fr, représentée par Monsieur Florent U. DJOI, son Directeur Général. Ci-après dénommé «Entrepreneur».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. L'objet du Contrat

Le présent contrat de prestation de services attribue les travaux de construction d'un bâtiment de type R+1 devant servir d'hébergement pour les missions chirurgicales CHUV et les activités d'échanges et de formations au CHD/ZOU-COLLINES à Abomey.

Les travaux sont constitués en un seul lot et comprennent toutes les tâches liées à la construction du logement de type R+1, composé de 10 pièces dont un séjour, 8 chambres, 8 salles d'eau, une cuisine et deux terrasses sur deux niveaux au total.

Les travaux seront en outre effectués sur la base des plans et devis validés en annexe au présent contrat et en font partie intégrante.

Le présent contrat de prestation de service fixe des conditions de collaboration entre les parties contractantes.

Article 2. La durée du Contrat

Le contrat entre en vigueur le jour de sa signature par les deux parties. La période contractuelle est limitée aux travaux mentionnés ci-dessus prévus pour être exécutés sur une période de six (6) mois à compter de la date du démarrage effectif des travaux.

Ce Contrat ne devra en aucun cas être utilisé pour des commandes d'autres biens ou travaux. Tout changement au contrat initial devra être mentionné par écrit et faire l'objet d'un avenant.

f *Ag*

Le contrat expire au lendemain de la période de garantie après la date de réception définitive des travaux de construction objet du présent contrat de prestation de service.

Article 3. Obligations de l'Entrepreneur

Terre des hommes s'engage à :

- 3.1 Fournir toutes les spécifications techniques pour une bonne conduite/réalisation des travaux.
- 3.2 Faire apprécier le type de matériels spécifiques utilisés par l'Entrepreneur.
- 3.3 Payer l'Entrepreneur selon les conditions fixées de commun accord.
- 3.4 Assurer des visites de contrôle et de supervision des travaux afin de fournir à l'Entrepreneur des conseils techniques durant toute la phase de mise en œuvre. En aucun cas cela exonère l'Entrepreneur en termes de contrôle ou de responsabilité au niveau de la qualité du travail réalisé.
- 3.5 Informer l'Entrepreneur sur toutes insuffisances d'ordre technique constatées sur le chantier ou les réalisations à l'occasion des visites de supervision des travaux.
- 3.6 Réaliser la visite finale après l'exécution des travaux et signer un certificat de bonne fin d'exécution des travaux à l'Entrepreneur.
- 3.7 Demander à l'Entrepreneur de remplacer tout employé de ce dernier, qui selon Tdh ne respecterait pas les politiques de Tdh en matière de sauvegarde de l'enfant, et de lutte contre la fraude et la corruption.
- 3.8 Demander à l'Entrepreneur de remplacer tout employé qui aurait affiché un comportement inadapté ou serait incompetent ou encore négligent dans la réalisation de ces travaux. Cette personne ne pourra pas être de nouveau employée dans la réalisation des travaux sans autorisation de Tdh.

Article 4. Obligations de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur s'engage à :

- 4.1 Fournir tous travaux, transports, installations, outils équipements, matériels et accessoires dans le cadre de l'exécution des travaux objets du présent contrat.
- 4.2 Etre responsable de tous les moyens, méthodes, techniques et procédures de construction, et des mesures de sûreté et de sécurité nécessaires à la réalisation des travaux.
- 4.3 Souscrire à une police d'assurance chantier BPT et prendre en charge tout cas d'accident survenu à l'occasion de l'exécution des travaux de construction sur le chantier.
- 4.4 Réaliser les travaux de construction tel que détaillés dans le dossier des plans de construction du logement objet du présent contrat et à ne pas changer les spécifications des travaux sans un consentement écrit de Tdh.
- 4.5 Déployer du personnel compétent et expérimenté sur le chantier et être responsable de tout acte ou omission de ses sous-traitants, agents et employés, ainsi que de toute personne participant aux travaux sur le chantier.
- 4.6 Garantir la présence d'un chef de chantier expérimenté qui assurera la réalisation des travaux dans le respect de l'art et du planning établi.
- 4.7 Elaborer un planning détaillé d'exécution des travaux de construction du logement de type R+1 objet du présent contrat. Mettre un exemplaire du planning à la disposition de Tdh, du CHD/Z-C et du Bureau d'Etudes Sagesse Consult Sarl.
- 4.8 Fournir les différents plans de structure approuvés par le Bureau d'Etude Sagesse Consult avant l'exécution de l'ouvrage.
- 4.9 Assurer une bonne collaboration entre le Bureau d'Etudes Sagesse Consult et ses équipes.
- 4.10 Initier et/ou participer à des réunions périodiques et à celles ad hoc de chantier.
- 4.11 Faciliter l'accès au site du chantier durant toute la durée des travaux, à toute personne en mission de représentation de Tdh, de l'équipe CHUV, aux autorités du CHD/Z-C, et aux autorités politico-administratives.
- 4.12 Faciliter l'inspection et le contrôle des travaux à tout moment, au Bureau d'Etudes Sagesse Consult Sarl.
- 4.13 Exécuter le présent contrat dans le respect de la politique de sauvegarde de l'enfant propre à

la Fondation Terre des hommes et à la politique de lutte anti-fraude/corruption. Ces deux politiques sont annexées au présent contrat et en font partie intégrante.

Article 5. Planning du projet

5.1 Début et fin du contrat

Le contrat entrera en vigueur à la date de signature par les deux Parties.

Le démarrage des travaux sur le site est prévu le jeudi 1^{er} décembre 2016.

L'entrepreneur s'engage à livrer l'ensemble des travaux dans le respect du délai d'exécution convenu de commun accord pour au plus tard le mercredi 31 mai 2017 soit au bout d'une période de six (6) mois.

Le contrat expirera à la réception définitive des travaux soit après la période de garantie d'un an et à la réalisation des réserves, ou lorsque l'une des parties décidera de résilier le contrat.

5.2 Contrôle de l'avancement des travaux

Le contrôle et le suivi technique des travaux seront réalisés par le Bureau d'Etudes Sagesse Consult Sarl. ou par toute autre personne mandatée par Tdh.

5.3 Retard

En cas de retard sur le planning d'exécution des travaux, des pénalités financières seront appliquées au détriment de l'entrepreneur : cinq pour cent (5%) du montant total du contrat seront déduits de la facture finale par semaine de retard.

Article 6. Reporting

Trois (03) personnes de Tdh en l'occurrence la Cheffe de Délégation, la Responsable du projet Soins Spécialisés et le Responsable Administration et Finances sont les principaux contacts de l'Entrepreneur.

L'Entrepreneur fournira au bureau de suivi toutes les informations lui permettant mensuellement de rédiger un rapport d'activités informant sur le détail du niveau d'avancement des travaux, les problèmes rencontrés et les solutions envisageables qui sera adressé à la Délégation Tdh.

En outre, Tdh instaurera deux réunions par mois à compter du vendredi 16 décembre 2016.

Article 7. Variation du périmètre confié l'Entrepreneur

7.1 Tout changement au présent contrat et l'identification des travaux supplémentaires devront être adressés à Terre des hommes par écrit et devront faire l'objet de son approbation avant toute mise en œuvre desdits travaux supplémentaires par l'Entrepreneur.

7.2 Terre des hommes peut demander à l'Entrepreneur d'inclure des travaux supplémentaires dans le périmètre du contrat. Dans ce cas, un nouveau planning sera déterminé par les deux parties et inclus sous la forme d'un avenant écrit au présent contrat.

Article 8. Modalités de Paiements

8.1 Montant global

Le montant global hors TVA du présent contrat de réalisation des principaux travaux indiqués à l'article 1 est de : SOIXANTE DIX MILLIONS NEUF CENT CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE (70'905'375) FRANCS CFA

Ce montant est fixe et non révisable.

8.2 Modalités de Paiements :

Suite à la présentation de sa facture, le paiement des travaux sera fait au moyen de chèques barrés émis à l'ordre de SCACU Sarl. et par tranches selon le planning de décaissement fixés comme suit :

- o Une avance de démarrage de 30% du montant total soit la somme de 21.271.612,- (vingt et un millions deux cent soixante-douze mille six cent douze) FCFA à la signature du contrat est

accordée à l'Entrepreneur sur présentation d'une caution bancaire délivrée par une banque agréée en République du Bénin,

- o 50% du montant total soit la somme de **35.452.687,- (trente-cinq millions quatre cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-sept) FCFA** seront payés au fur et à mesure de l'avancée des travaux selon des décomptes accompagnés des attachements établis et signés par le maître d'œuvre et contresignés par l'Entrepreneur.
- o 10% du montant total du marché soit la somme de **7.090.537,- (sept millions quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-sept) FCFA** après la réception provisoire des travaux.
- o 10% du montant total du marché soit la somme de **7.090.537,- (sept millions quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-sept) FCFA** à la fin de la période de garantie après la réception définitive.

Le paiement de toute facture de réalisation des travaux est assujéti au prélèvement d'Acompte sur Impôt assis sur les Bénéfices (AIB).

Terre des hommes se réserve le droit de contrôler la qualité des travaux réalisés à chaque étape de facturation.

8.3 Gestion de la facturation des travaux supplémentaires:

La facturation des travaux supplémentaires sera géré séparément au décaissement du marché initial. Elle respectera un mode de paiement défini par avenant pris dans le cadre des travaux supplémentaires.

8.4 Pénalités Financières :

En cas de non-respect du planning imputable à l'Entrepreneur, une pénalité de cinq pour cent (5%) calculée à partir du montant total du marché sera appliquée pour chaque semaine de retard entre la date contractuelle de livraison convenue et la date réelle de fin des travaux. Tdh pourra, sans aucun préjudice sur toute autre forme de compensation, déduire le montant de cette pénalité des sommes dues ou à facturer par l'entrepreneur.

Le paiement ou la déduction de cette pénalité ne désengagera pas l'Entrepreneur de ses obligations de finir les travaux ou de toutes obligations et engagements en vertu du contrat.

En sus des pénalités financières, et afin d'atteindre les objectifs de planning prévus, Tdh se réserve le droit d'annuler certaines tâches spécifiques confiées initialement à l'Entrepreneur et d'engager un autre Entrepreneur pour finir les travaux. Dans de telles circonstances, l'Entrepreneur signataire du présent contrat sera financièrement responsable de tous les coûts additionnels induits.

Article 9. Résiliation du Contrat

9.1 Résiliation pour cause :

Tdh se réserve le droit de résilier le Contrat quinze (15) jours après envoi d'une notification écrite avec ~~accusé de réception, pour les cas de figures~~ suivants :

- Si l'Entrepreneur n'a pas pleinement démontré à Tdh sa capacité à respecter les engagements pris au moment de la signature du présent contrat.
- Si l'Entrepreneur ne réalise pas toutes ses obligations contractuelles ou est en situation de manquement aux clauses du présent contrat.
- Si l'Entrepreneur cesse ses activités et / ou fait faillite avant la fin du présent contrat.

~~En cas de manquement à une clause du contrat, Tdh est libre d'engager ou de continuer avec un autre Entrepreneur, tous les coûts additionnels seront à la charge de l'Entrepreneur.~~

En cas d'un manquement au contrat à cause d'une défaillance de l'Entrepreneur, Tdh paiera les montants suivants à l'Entrepreneur :

- La valeur des travaux réalisés, calculés sur la base du nombre de jours travaillés depuis la signature du contrat. ~~De telles informations seront documentées par des certificats d'achèvement des travaux.~~
- Les acomptes et paiements anticipés versés par Tdh avant les manquements au contrat seront déduits du montant total dû.

- Une pénalité de cinq pour cent (5%) de la valeur des travaux non effectués sera déduite du montant à payer à l'Entrepreneur.

Aucune autre somme correspondant à des dommages et intérêts ne sera applicable.

Si la somme due à l'Entrepreneur est inférieure aux acomptes et paiements anticipés déjà versés par Tdh, alors la différence résultera en une dette payable par l'Entrepreneur à Tdh.

Toute notification émise par une partie à l'attention de l'autre partie devra être transmise selon une méthode autorisant une preuve de livraison (Accusé de réception, télex ou remise en mains propres contre signature du destinataire).

9.2 Force Majeure

Si les termes de ce contrat étaient rendus inapplicables du fait d'un conflit armé international ou non-international, de troubles internes, de désastre naturel, ou toute autre cause imprévisible, irrésistible et extérieure aux parties, le contrat serait interrompu immédiatement sur simple notification, sans possibilité de recours ou d'indemnisation de part et d'autre. Les caractéristiques de la force majeure (imprévisible, irrésistible et extérieure aux parties) justifient en tout état de cause la rupture du contrat.

Article 10. Loi Applicable et Litiges

Le présent contrat est rédigé en langue française. En cas de divergence entre le texte français et sa traduction dans une autre langue, seul le texte français fera foi.

En cas de difficulté sur l'interprétation, l'application, l'exécution de l'une quelconque des clauses du présent contrat, soit pendant la durée, soit après l'expiration des présentes, les parties s'efforceront de résoudre leur litige à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les différends qui n'auraient pu être résolus à l'amiable entre les parties seront soumis à la juridiction du tribunal de première instance de Cotonou et, dans tous les cas, il sera fait application du droit béninois pour l'interprétation du contrat et pour le règlement d'un éventuel litige.

Le présent contrat rédigé en français et édité en quatre (4) exemplaires originaux dont un remis chaque partie signataire. Il ne fait l'objet d'aucune formalité d'enregistrement.

Ont signé :

A Cotonou, le ... novembre 2016.

Pour Terre des hommes

Nom : Patricia Elisabeth PIERRE

Numéro CI ou passeport

UBFV 27049.....

Expire le : 10/09/2022

Pour l'Entrepreneur

Nom : Florent U. DJOI

Numéro CI ou passeport

80653760.....

Expire le : 12/02/2021.....



Sagesse
Consult

02 BP 599
Tél./Fax : (229) 23 - 10 - 22 - 10
Email : sagesseconsult@yahoo.fr
Parakou Rép. du Bénin
N° INSAE 3947421255297

Parakou, le 26 Aout 2017

Facture N° 04/SC/17

→ Thomas
Voir si fonds disponible
Clé 30108



A

Madame La Cheffe de la délégation Bénin-Nigéria
de TERRE DES HOMMES
COTONOU

Références : Contrôle et Suivi des Travaux de Construction de la Maison d'hôte
SEDO GOHO au Centre Hospitalier Départemental du Zou et des Collines.

Mode de Paiement : par chèque bancaire au nom de SAGESSE CONSULT Sari

Prestation : Contrôle et Suivi des Travaux de Construction de la Maison d'hôte
SEDO GOHO au Centre Hospitalier Départemental du Zou et des Collines

Montant hors TVA : 7.650.000 F CFA.

Article N° 6 paiement de la Quatrième tranche, 20% du Marché soit :

$$\frac{7.650.000 \times 20}{100} = 1.530.000 \text{ Francs CFA}$$

Déduction de l'AIB 1% soit $\frac{1.530.000 \times 1}{100} = 15.300 \text{ Francs CFA}$

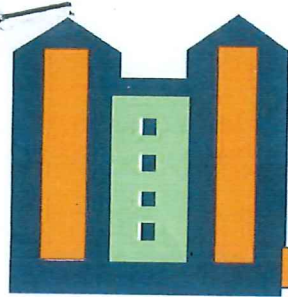
Net à payer : 1.530.000 – 15 300 = 1.514.700 Francs CFA

Arrêtée la présente facture à la somme de **Un Millions Cinq Cent Quatorze Mille
Sept Cent (1.514.700) Francs CFA.**



Le Directeur,

Jean-Médard AKPOVO



SCACU SARL

Société de Construction et d'Assainissement du Cadre Urbain

28/8/17
ok pour paiement
Jean Me'dard

SAGESSE CONSULT SARL
Le Directeur
02 20 558 10 22

Cotonou, le 25 aout 2017

A l'attention de :

Délégation TERRE DES HOMMES BENIN-NIGERIA

COTONOU - REP DU BENIN

FACTURE N° 03 (décompte N° 03-DEFINITIF)

Objet: Construction d'une maison d'hôte du Service Pédiatrie SEDO-GOHO à Abomey

Montant du contrat : 70.905.375 FCFA HT/HD

Financement : TERRE DES HOMMES

Entreprise : SCACU Sarl

DOIT : TERRE DES HOMMES COTONOU-NIGERIA

N°	DESIGNATION	MONTANT
A	MONTANT HT DU MARCHE	70.905.375 FCFA
B	MONTANT HT CUMULE DES TRAVAUX EXECUTES AU DECOMPTE N° 03 (DEFINITIF)	70.905.375 FCFA
C	MONTANT HT PAYE AU DECOMPTE N° 01	20.462.421 FCFA
D	MONTANT HT PAYE AU DECOMPTE N° 02	18.235.620 FCFA
E	RETENUE DE GARANTIE TOTALE CONSTITUEE (10%)	7.090.537 FCFA
F	SOLDE (B-C-D-E)	25.116.797 FCFA
G	MONTANT NET A PAYER	25.116.797 FCFA

Arrêtée la présente facture à la somme hors taxes hors douanes de Francs CFA : VINGT CINQ MILLIONS CENT SEIZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (25.116.797)

Le Directeur Général

Florent U. DJOI

